

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour la force royale canadienne de l'air, du 19 avril, 1940 au 1er novembre, 1940, en vertu des dispositions de l'article 4, paragraphe 4, Chapitre 3, S.R.C., 1927.

M. Casgrain, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'état pour l'année terminée le 31 mars, 1940.

Aussi,—Septième rapport annuel du surintendant des faillites pour l'année régulière 1939.

Aussi,—Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars, 1940. (Anglais et français).

Aussi,—Copie des ordonnances affectant le territoire du Yukon adoptées par le conseil du Yukon durant l'année 1940, et déposée en vertu des dispositions de la clause 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une motion portant adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session;—

M. Claxton propose, appuyé par M. Jutras:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:—

A Son Excellence le Très honorable comte d'Athlone chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière Membre du très honorable Conseil Privé, chevalier Grand-Croix de l'ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Hanson (York-Sunbury).

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures 20 p.m. jusqu'à mardi, le 12 novembre, 1940, à 3 heures p.m., en vertu de l'ordre spécial adopté le 7 novembre, 1940.